

Accès au Pôle universitaire Citadelle : munissez-vous de votre carte étudiante

Actualité du 25-02-2025 au 18-04-2026

A compter du mardi 25 février 2025, les accès à l'ensemble des bâtiments du Pôle universitaire Citadelle, à Amiens, se font impérativement grâce à la carte étudiante.



Toutes les cartes des étudiants de l'UPJV ont été activées pour authentification.

N'oubliez pas de vous en munir pour pénétrer dans les différents locaux du pôle !

Pas de carte étudiante ? suivre le guide

Vous ne disposez pas d'une carte étudiante ou vous l'avez perdue ?

Toutes les explications sont à retrouver ici

Pour effectuer une demande de renouvellement de carte, vous devez compléter le document "Demande de renouvellement de Carte Étudiant" accessible depuis votre Espace Numérique de Travail.

Le formulaire doit ensuite être transmis :

soit par mail à sfi@u-picardie.fr

soit en le déposant dans votre scolarité

soit en le transmettant au Service de Formation Initiale, 10 rue Frédéric Petit à Amiens

En cas de perte ou de vol, la réédition sera facturée 15 €. La réédition de la carte n'est possible que si vous avez une inscription en cours à l'UPJV.

Citadelle étudiants